

## Compte rendu du conseil municipal du 21/03/2016

Aucun absent.

Secrétaires : Stéphane LEONARD et Jacques MARTINAUD

Compte rendu de la réunion du 02/11/2015 adopté à l'unanimité (toutefois Laurent LAROCHE y apporte 2 précisions : - chapitre 1, le montant de la subvention FAR par Commune a été fixé à 6 075 €,  
- chapitre 3, le montant des travaux serait de l'ordre de 2 300 000 € et non 1 900 000 €.

*Ordre du jour :*

*Plan d'eau (intervention de Mr Fabrice Moreau Hydrogéologue)*

*Convention schéma d Mutualisation/Entraide*

*Travaux Mairie – Salle des Fêtes*

*Questions diverses*

### 1) Intervention de Fabrice MOREAU hydrogéologue chez HYGEO concernant le plan d'eau :

Il présente le projet établi par sa société en 2012 où il avait été constaté :

- que le plan d'eau était situé en zone inondable (crue de 2007) avec un captage en zone calcaire,
- que le faible débit de l'ANGLIN en été, en cas de forte augmentation de la température, permettait le développement des bactéries,
- que le bourg de BELABRE disposait d'un assainissement collectif mais que le réseau restait majoritairement unitaire.

Les bactéries (pathogènes : pseudomonas, ...) ne survivant pas dans les eaux froides (souterraines) mais proliférant dans les rivières, il faudrait donc éviter que les eaux usées (provenant de rejets directs ou de zones d'abreuvements) ne se mélangent avec les eaux pluviales.

Il propose :

- la création d'un forage pour aller trouver de l'eau à 60 m de profondeur pour un apport complémentaire à l'eau actuelle du plan d'eau : débit 50 m/h mais insuffisant,
- ou améliorer la qualité de l'eau du plan en allant chercher de l'eau (par un tuyau) en amont des 2 déversoirs situés à la sortie de la ville en direction de JOVARD,
- ou enfin passer en système unitaire mais séparatif,

A la suite de cet exposé, Laurent LAROCHE rappelle le courrier reçu de M BLANCHARD de l'ARS qui confirme que notre plan d'eau restera en « baignade artificielle » malgré les travaux que nous avons envisagés (chenal,...)

Il ressort de cette discussion 3 possibilités pour l'été 2016 :

- soit la réouverture du plan d'eau en l'état mais avec les risques de fermeture déjà connus et une dépense d'environ 20 000 € (prélèvements, salaire du maître nageur, animation « nagez grandeur nature,...),
- soit attendre les nouvelles normes 2017 sans réouverture,
- soit la réouverture avec l'installation d'un aérateur d'eau et le recouvrement de la bêche par des graviers mais cela ne détruira pas pour autant les bactéries.

Il est donc proposé au conseil un vote à bulletins secrets sur la question « faut-il rouvrir le plan d'eau en 2016 ? » : cette proposition est rejetée par 7 voix CONTRE, 6 voix POUR et un vote BLANC. Il est décidé néanmoins de procéder à une nouvelle campagne de prélèvement durant l'été en attendant les nouvelles normes de 2017.

### 2) Convention Schéma de Mutualisation/Entraide :

Présentée par Laurent LAROCHE, elle permet d'utiliser les moyens matériels et humains pour faire des travaux d'entraide vis-à-vis d'une commune voisine ou de la CDC (et plus particulièrement sur le secteur BELABRE-CHALAIS-ST HILAIRE et MAUVIERES). Elle concerne pour BELABRE 2 employés communaux, 2 secrétaires et 1 femme de ménage. Suite à un vote à bulletins secrets, elle est adoptée par 13 voix POUR et 1 vote BLANC.

### 3) Travaux mairie – salle des fêtes :

Suite à l'augmentation possible en 2016 des subventions de l'Etat et de la Région pour les investissements, notre projet de travaux est étendu à la salle des fêtes (avec modification de l'entrée, des WC, création d'un local de rangement pour le matériel, ...), aux huisseries de la mairie et de la salle des fêtes (bois capitonné aluminium au lieu du PVC), à une chaudière à bois déchiqueté

(au lieu d'une chaudière à bois granulée) ; toutefois le montant de la subvention ne sera connu que lorsque le permis de construire aura été déposé et les entreprises retenues. Le coût total des travaux s'élève désormais à 650 000 € (subventionnés à 60% et avec une réserve parlementaire de 37 000 € sur 2 ans). Le permis de construire de la mairie ayant été déposé et l'appel d'offre connu dans 2 semaines, les travaux de celle-ci pourraient débuter début Juin ; pour la salle des fêtes, le permis de construire va être déposé et les travaux pourraient débuter en fin d'année suite à l'appel d'offre. En ce qui concerne la chaudière et son silo, 2 solutions sont à l'étude : soit dans le vide sanitaire de la mairie, soit à l'arrière de la salle (solution plus esthétique pour la cheminée).

### 4) Questions diverses :

- Le contrat de Christopher RENAUD, contrat d'avenir aidé à 60% de 35 H par semaine dont 25H pour la commune et 10 H pour la CDC s'arrête au 30 Avril. Un autre employé partant en retraite dans 2 ans, la commune aimerait réembaucher Christopher soit en contrat « génération » mais elle n'est pas éligible actuellement à ce contrat, soit en CDI 35 H par semaine, avec toujours 10 H pour la CDC, soit en CDI 25 H, avec toujours 10 H pour la CDC, mais l'acceptera-t-il ? Pas de décision à prendre lors de ce conseil mais il faudrait le prévoir néanmoins au budget prochain.

- Demande de subventions supplémentaires : d'une part, du service « urgences » de l'hôpital du BLANC pour l'opération « un cadeau, des sourires » pour les enfants qui y viennent pour des soins ( REFUS à l'unanimité) ; d'autre part du service « maternité » (MME BOURY sage femme) du même hôpital pour le label « hôpital enfants parents » (création d'un espace pour les enfants et leurs parents venant pour un accouchement) : 150 € accordé à l'unanimité.

- la CDC continue son programme d'éclairage pour BELABRE et a validé pour 2016 la Place de la République, la rue Gambetta, la rue du 10 juillet 1944, le square Jean Moulin et la partie nord de l'Avenue Jean Jaurès, éclairage plus traditionnel, enfouissement des réseaux.

- demande de l'école pour les petites sections d'une animation à la ludothèque de DOUADIC (4 interventions pour 300 €) accordée à l'unanimité.

- Columbarium : l'agrandissement est nécessaire et obligatoire puisqu'il ne reste qu'un seul emplacement, 2 devis ont été proposés : l'entreprise LECLERC Jean Yves pour 11 800 € TTC ( pour 16 cases) et l'entreprise MUNIER pour 7 450 € TTC (pour 16 emplacements).

Cette entreprise nous propose également une stèle pour le jardin du souvenir pour 685 € TTC Les devis de cette dernière sont acceptés à l'unanimité.

A noter que Laurence BARITAUD et Jacques MARTINAUD vont se rendre le 31 Mars prochain à ST GAULTIER à une réunion sur la législation funéraire et la gestion des cimetières, ensuite pourra commencer le travail de recensement des tombes du cimetière de BELABRE

- Fonds de solidarité logements : 1,66 € par résidence secondaire soit 821,00 €, participation accordée à l'unanimité.

- Fonds de solidarité pour l'insertion des jeunes : 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans, participation accordée à l'unanimité.

- Maison des services publics (regroupant MSA, CARSAT, Pôle Emploi) à la Poste, ouverture en Juin, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

- Le département a donné un avis défavorable à notre demande de limitation de vitesse à 70 Km/h avant l'entrée dans l'agglomération, route de la TRIMOUILLE, une copie de ce courrier a été adressée à la famille PREVOST, demandeur de cette limitation. Notre radar pédagogique restera donc inutilisé pour l'instant.

- Archives : Suzanne MARCHAND remercie toutes les personnes du conseil et de l'extérieur pour leur participation à ce classement, travail déjà bien entamé, les nouveaux rayonnages vont être installés prochainement et le rangement pourra alors commencer.

- Commissions :

Finances : les subventions aux associations ont été attribuées.

Patrimoine : L'Association du Patrimoine a fait part à Mr le Maire du retour de la statue ST FIACRE ; celle-ci sera installée provisoirement dans la sacristie de l'église de BELABRE, avant un retour définitif dans la chapelle de JOVARD, par ailleurs la conservatrice départementale a l'intention de venir faire une visite de nos sites de la Commune.

Communication : La « feuille de BELABRE » est en cours d'élaboration et devrait paraître courant Mai.

Vie associative et sport : un devis pour remplacer les illuminations de Noël devenues obsolètes s'élève à 5153 € TTC, le maire s'est engagé à prendre ces frais dans le budget de la Commune : accord à l'unanimité.

Office de tourisme : l'exposition temporaire de PRISSAC porte sur le savoir faire artisanal de notre région : un hommage y sera rendu à René RABUSSIÉ au travers des maquettes qu'il avait réalisées.

Par ailleurs, Alain NEVIÈRE propose de dénommer la partie de la rue allant de son habitation à l'entrée du camping : « Quai René RABUSSIÉ » une inauguration pourrait avoir lieu en Juin ou Juillet avec pose d'une plaque, accord à l'unanimité. Il faudrait en profiter pour remplacer d'autres plaques de rues devenues usagées.

Ecole : dans le cadre des TAP, les enfants vont commencer des travaux de jardinage sur le terrain acheté par la commune proche de l'OT (ancien jardin NADAUD)

## CALENDRIER

- 25 Mars 2016 : Commission « finances »
- 29 Mars 2016 : Conseil communautaire à 18 H (avec vin d'honneur offert par la commune)
- 2 Avril 2016 : Assemblée générale de INDRE NATURE à 18 H (avec vin d'honneur offert par la Commune.

- 11 Avril 2016 : Prochain conseil municipal à 20 H (vote du budget).

La séance est levée à 0 H 30.